

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF55

présenté par
M. Descoeur, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Liégeon, Mme Minard, M. Breton et M. Boucard

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Presse et médias	16 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	16 000 000
TOTAUX	16 000 000	16 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les radios associatives locales occupent une place singulière dans le paysage médiatique français.

Présentes sur l’ensemble du territoire, aussi bien dans l’Hexagone qu’en outre-mer, et particulièrement dans les zones rurales ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, elles jouent un rôle important pour la vitalité des territoires et contribuent au renforcement du

lien social.

Elles emploient près de 2850 salariés dont 270 journalistes professionnels.

Or, il est envisagé une réduction drastique du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) qui passerait de 35 millions d'euros à 19 millions d'euros, soit une baisse de 44 % qui, si elle se confirmait, entraînerait la disparition de plus de la moitié des radios libres, et avec elles près de 80 % des emplois directs générés par cette activité.

Derrière ces chiffres, ce sont des voix locales qui risquent de disparaître, des territoires entiers qui perdront leur média de proximité, et une partie du pluralisme démocratique qui risque de s'éteindre.

Cet amendement vise donc à rétablir les moyens alloués au FSER à leur niveau de 2025, soit 35 millions d'euros, en fléchant 16 millions d'euros supplémentaires vers l'action 6 "Soutien à l'expression radiophonique locale" du programme 180 "Presse et média". Afin de respecter les règles de recevabilité financière, de minorer du même montant l'action 01 "Livre et lecture" du programme 334 "Livre et industries culturelles".

Naturellement, dans l'optique de l'adoption du présent amendement il serait souhaitable que le gouvernement lève le gage afin de ne pas pénaliser les moyens du programme 334.